

PROCES-VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 30 novembre 2010  
 dans les locaux du P.A.I.R  
 à Sélestat

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la Présidence de M. Charles BUTTNER.

Sont présents : Mme KLINKERT, MM. BAUER, DAESSLE, BIHL, HABIB, HABIG.

Représentants de l'administration : MM. FUCHS, DELRIEU (PAIR), Mme PIMMEL (CG67), Mme MEYER (CG68), M. JODER (Paierie Départementale du Bas-Rhin).

Secrétariat de séance : Mme FILOUX.

**N° 116 : Activité : Rapport d'activité trimestriel du 4<sup>e</sup> trimestre et prévision du 1<sup>er</sup> semestre 2011**

**Activité du 4<sup>ème</sup> trimestre 2010**

Activité 4ème trimestre 2010				
Dép	Commune	Nature saisine	Aménageur	Superficie (m2) / chiffre d'affaires (TTC)
<b>Diagnostics</b>				<b>971 047 m<sup>2</sup></b>
68	ILLZACH - Rue des Anciens Combattants - rue de Pfastatt	DAD	Mairie d'Illzach	450
68	WINTZENHEIM - Château du Hohlandsberg	DAD	Syndicat mixte	1 800
67	CHATENOIS	Intervention	-	-
68	THANN - Château Engelbourg	DAD	Commune de Thann	375
68	ARTZENHEIM - ue des Violettes - lotissement Violettes	PA	Commune d'Artzenheim	13 160
67	MUTZIG - 3 A rue Maréchal Leclerc	PC	SNC Marignan Résidence	7 922
68	MUTZIG - Boulevard Clémenceau	PC	Sarl L es Construction du Bonsai	850
67	DAMBACH-LA-VILLE - Plate forme d'activité d'Alsace Centrale 2ème tranche	DAD	Com. Com. du Bernstein et de l'Ungersberg	611 979
67	NORDHOUSE - Lotissement Le Pré Vert - 2ème tranche	DAD	Commune de Nordhouse	22 000
68	MULHOUSE - Rue de l'Ilberg - Collège Bel Air	PC	Conseil Général du Haut-Rhin	16 011
68	VILLAGE-NEUF - Kronenwoert - Kirchen Efringen	Demande de renouvellement de concession	ERDF	173 000
68	ENSISHEIM - ZAID	DAD	Com. Com. du Centre Haut-Rhin	96 910
68	ENSISHEIM - RD 201 liaison routière entre la RD 430 et l'autoroute A 35	DAD	Conseil Général du Haut-Rhin	123 500

Fouilles				982 901,58 €
67	ODRATZHEIM		Sarl MAPS	355 955,91 €
67	MARMOUTIER		Conseil Général du Bas-Rhin	566 173,66 €
67	BRUMATH - Cour du Château		Mairie de Brumath	60 772,01 €

Projets 1er trimestre 2011				
Dép	Commune	Nature saisine	Aménageur	Superficie (m2) / chiffre d'affaires (TTC)
<b>Diagnostics</b>				<b>1 939 963 m<sup>2</sup></b>
68	RETZWILLER - Eichfeld Traubacherweg - Marterweg Hirsenmatten	DAD	SITA ALSACE	528 928
67	DAMBACH-LA-VILLE - Plate forme d'activité d'Alsace Centrale 2ème tranche	DAD	Com. Com. du Berstein et de l'Ungersberg	PM
68	ROUFFACH - RD 18 bis Liaison A35/RD83 à hauteur de Rouffach TRANCHE 2	DAD	Conseil Général du Haut-Rhin	149 000
67	HAGUENAU - Caserne Thurot	DAD	Commune deHaguenau	92 306
68	OTTMARSHEIM - Stiftgarten	DAD	Com. Com. Porte de France Rhin Sud	10 461
67	HAGUENAU - Extension de la zone commerciale et de loisirs du taubenhof	DAD	Com. Com. de La région Haguenau	72 488
68	LGV RHIN RHONE	DAD	RFF	1 086 780
<b>Fouilles</b>				
67	MARMOUTIER		Conseil Général du Bas-Rhin	PM

Le Conseil d'Administration prend acte de ses informations.

#### N° 117 : Finances

##### ↳ Présentation du rapport d'analyse des coûts (SOGEX)

*PJ : Annexes : graphiques d'analyse financière.*

Pour mémoire, la réalisation d'une mission de contrôle de gestion a été confiée au cabinet SOGEX de Colmar pour pouvoir disposer d'une vision renouvelée de la politique tarifaire à mettre en œuvre au sein de l'établissement dont les bases de calculs actuelles datent de 2005. Cette mission arrive aujourd'hui à son terme.

M. Muller, expert comptable du Cabinet SOGEX, en charge du dossier, présente les conclusions de son rapport de mission qui ont porté sur l'analyse des charges variables et fixes et l'étude des coûts de revient.

D'ici, la fin d'exercice 2010, le PAIR est dans l'attente de différents acomptes RFF d'un montant de 500 000 € principalement des liquidations de redevance d'archéologie préventive liées aux résultats de fouilles sur le tracé LGV.

Par ailleurs, la problématique financière relève à la fois d'une cause structurelle et d'une cause conjoncturelle. D'un point de vue structurel, le déficit financier est lié au fait que la redevance d'archéologie préventive n'est plus en mesure de couvrir le traitement des diagnostics, ce qui oblige le PAIR à prioriser les opérations les plus rentables, notamment celles comprenant de grandes surfaces à traiter, voire de programmer les opérations sur un long délai. Sous l'angle conjoncturel,

la diminution des dotations des administrations de tutelle, contraint l'établissement à un effort d'autofinancement accru.

Ces deux raisons sont l'enjeu d'une révision de la politique tarifaire pour les prochaines années (2011 à 2014) de telle manière qu'il y ait à l'avenir un meilleur équilibre budgétaire.

Le mécanisme de financement de l'archéologie préventive au cœur des préoccupations des services de l'Etat sera vraisemblablement revu, parce qu'il n'est plus satisfaisant dans sa forme actuelle. Il ne permet plus aux collectivités territoriales de prendre en compte financièrement les opérations de diagnostics et de mieux répondre aux missions d'intérêt général. Ces opérations concernent 85 % des collectivités territoriales.

L'augmentation des tarifications du PAIR d'ici 2014, permettra de pallier la carence du dispositif actuel même s'il est amendé dans un avenir plus ou moins proche.

Le Conseil d'Administration prend acte de ses informations.

#### → Approbation des tarifs 2011

De part ce qui est exposé précédemment, et pour éviter un risque de déséquilibre budgétaire accru pour l'établissement, il est proposé une augmentation de la grille tarifaire de 16% pour l'année 2011.

Profil	Tarifs 2010		Tarification HT 2011 +16%		tarif horaire
	HT	TTC	arithmétique	Valeur adoptée	cible
responsable d'opération	370,00 €	442,52 €	429 €	430 €	53,75
chef de projet	370,00 €	442,52 €	429 €	430 €	53,75
restaurateur du patrimoine	370,00 €	442,52 €	429 €	430 €	53,75
spécialiste	330,00 €	394,68 €	383 €	380 €	47,5
technicien supérieur	290,00 €	346,84 €	336 €	340 €	42,5
assistant d'études	290,00 €	346,84 €	336 €	340 €	42,5
technicien	250,00 €	299,00 €	290 €	290 €	36,25

*Sur proposition du Président,*

*Le Conseil d'Administration,*

**APPROUVE** la le principe d'augmentation de 16 % de la tarification du Pair, pour l'année 2011.

**ADOpte** à l'unanimité cette proposition.

→ **Approbation du budget primitif 2011**

Le tableau de synthèse ci-dessous présente par chapitre le budget primitif 2011 de l'établissement :

**Budget Primitif 2011**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
<i>Mouvements réels</i>	
Charges à caractères générales (chapitre 011)	1 644 475,00
Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	2 841 000,00
Charges diverses (chapitre 65)	50,00
Charges exceptionnelles (chapitre 67)	1 150,00
<i>Mouvements d'ordre</i>	
Amortissements (chapitre 68)	103 000,00
Virement à la section d'investissement (023)	227 600,00
Dépenses imprévues (022)	10 000,00
<b>Total mouvements</b>	<b>4 827 275,00</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	
<i>Mouvements réels</i>	
Produits des services (chapitre 70)	2 889 677,60
Subventions et dotations (chapitre 74)	1 502 875,00
Produits divers (chapitre 75)	25 000,00
Autres produits de charges (chapitre 77)	5 024,00
002 Excédent reporté	404 698,40
<b>Total mouvements</b>	<b>4 827 275,00</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	
Immobilisations incorporelles (chapitre 20)	180 000,00
Immobilisations corporelles (chapitre 21)	104 000,00
001 Déficit d'investis. reporté	46 600,00
<b>Total mouvements</b>	<b>330 600,00</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	
<i>Mouvements réels</i>	
Virement de la section de fonctionnement (021)	227 600,00
<i>Mouvements d'ordre</i>	
Amortissements (chapitre 28)	103 000,00
001 Excédent d'investis. reporté	-
<b>Total mouvements</b>	<b>330 600,00</b>
	<b>5 157 875,00</b>

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2011 fixées par le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 28 septembre 2010, ont été reprises intégralement dans la proposition du BP 2011. A savoir un budget équilibré à partir d'une exécution budgétaire 2010 en déficit de 400 000,00 € toutes sections confondues.

Cette situation sera revue début 2011 en fonction du résultat définitif de l'exercice en cours qui sera vraisemblablement plus proche de l'équilibre grâce notamment à l'encaissement de recettes de redevance d'archéologie préventive liées au diagnostic du tracé de la LGV Rhin-Rhône qui se déroulera sur le 1er trimestre 2011.

Un budget revu à la baisse de près de 10 % par rapport à 2010 à 5,1 M d'euros. Le niveau attendu de recettes propres restant stable à 2,2 M€ ainsi que les dotations des départements de tutelle seront stables à 1,5 M€.

Des dépenses d'investissement concernent principalement les équipements informatiques (matériel et logiciels) avec notamment la mise en œuvre d'un plan triennal de renouvellement, le lancement du site internet et d'un Système Intégré de Gestion de l'Activité dès le début de l'année.

L'inscription budgétaire d'un montant de 40 000,00 € pour la passation d'un marché de contrat de groupe pour une assurance mutuelle santé, qui permettra d'aligner le personnel sur les conditions proposées aux agents des deux Départements.

Sur proposition du Président,  
Le Conseil d'Administration

**APPROUVE** la proposition de budget primitif 2011, et  
**ADOpte A L'UNANIMITE** cette proposition.

#### ✦ **Modification de la valeur faciale des titres restaurant**

Pour mémoire, les agents du PAIR peuvent bénéficier de titres restaurant du fait de l'absence de restaurant administratif. Depuis la délibération du Conseil d'Administration du 27 novembre 2006, l'établissement dispose d'un marché pour la fourniture de titres restaurant, pour lesquels il prend en charge 50% de la valeur faciale. Les autres 50% restant à la charge directe des agents.

Pour mémoire le principe appliqué jusqu'à présent est de tenir compte de l'augmentation de la valeur de titres restaurant des deux Départements de tutelle. Depuis la dernière revalorisation des titres du PAIR (CA du 16/12/2008), le Bas-Rhin est passé de 7,06 € à 7,20 € (inchangé à 7,00 € pour le Département du Haut-Rhin).

Il est proposé de porter la valeur des titres restaurants mis à disposition par le PAIR à ses agents à 7,20 €. La part à la charge des intéressés demeurant de 50 % et continuant d'être prélevée sur le traitement.

Les crédits ont été inscrits au Budget primitif 2011. La charge supplémentaire pour l'établissement étant évaluée à 800€ sur l'exercice.

Sur proposition du Président,  
Le Conseil d'Administration

**APPROUVE** l'augmentation de l'augmentation de la valeur faciale des titres restaurant,  
**ADOpte A L'UNANIMITE** cette proposition.

→ **Retrait du syndicat AGEDI et signature de convention**

Le PAIR est, depuis la délibération du CA du 03 avril 2007, membre du syndicat mixte A.G.E.D.I. (Agence de GEstion et Développement Informatique), sis à 77400 D'HUISY, pour la mise à disposition et la maintenance de son logiciel de comptabilité publique.

Or, du fait de la modification des statuts du syndicat, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le PAIR ne pourra plus en être membre. Toutefois afin de pouvoir continuer à bénéficier de ses prestations et services, l'A.G.E.D.I. propose la signature d'une convention avec le PAIR permettant de fonctionner sur la base des tarifs et prestations identiques.

Sur proposition du Président,  
Le Conseil d'Administration

***AUTORISE** le retrait du PAIR du syndicat mixte, et, d'autre part, d'autorise M. le Président à signer et à mettre en œuvre la convention de prestations de services liant le PAIR au syndicat.*

***APPROUVE A L'UNANIMITE** cette mesure.*

## N° 118 - Ressources humaines

### ↳ **Politique de l'emploi et évolution des postes permanents**

Avec une stabilisation sur un niveau élevé d'activité opérationnelle, il convient aujourd'hui de poursuivre la réflexion quant à la pérennisation des emplois au sein de l'établissement. L'effet principal de la croissance de l'activité du PAIR a pour mémoire conduit à multiplier par 4, soit de 12 à 45 archéologues, entre 2006 et 2009, les effectifs de l'unité des opérations archéologiques.

L'effectif actuel de 76 agents se décompose en 15 titulaires, 32 contractuels « permanents » (dont 4 CDI) et 26 contractuels « non permanents » (liés aux besoins spécifiques et au volume des opérations d'archéologie préventive). Cette situation, reste « anormale » pour une collectivité territoriale, puisque les contractuels représentent les  $\frac{3}{4}$  de l'effectif et, le volant des postes non permanents représente 34% de l'effectif total.

Il convient de mettre en œuvre une politique de l'emploi visant à résorber cette précarité qui est préjudiciable tant aux agents qu'à l'établissement.

Une solution pourrait vraisemblablement provenir d'une intégration sous CDI lorsque les agents auront atteint six années de contrats pour ceux qui n'auront pas réussi les concours d'ici-là.

Pour permettre cette intégration à terme, il vous est proposé de porter l'effectif des agents permanents à 60. Cette forte augmentation étant la traduction du lit moyen d'activité raisonnable de l'établissement sur une vision à moyen-long terme.

Ce passage permet d'atteindre 80% d'emploi permanent, les 20 % de postes non permanents restants, correspondraient alors à la part des besoins en personnels pour répondre aux grands projets conjoncturels (LGV, travaux routiers...) et les autres emplois saisonniers, de faire face aux périodes de surcroît activité.

Sur proposition du Président,  
Le Conseil d'Administration

*APPROUVE la transformation de postes non permanents en postes permanents, portant leur nombre à 60.*

*ADOpte A L'UNANIMITE cette proposition.*

*Le Président prend congé de l'assemblée et confie la présidence de séance à Mme Brigitte KLINKERT.*

### ↳ **Modification du tableau des effectifs (chargé de communication, chargé d'accueil, réussite aux concours)**

Il est proposé :

- d'intégrer directement puis de titulariser Melle Carole DROUET, assistante administrative accueil et secrétariat sur un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe permanent au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- de recruter Melle Gaëlle DUVERNOY, actuellement apprentie au PAIR, pour une période de 5 mois courant du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 30 avril 2012 sur le poste d'assistant de conservation du patrimoine actuellement occupé par M Romuald PINGUET, qui quittera l'établissement à l'issue de son contrat au 30 novembre 2010 ;
- de transformer le poste d'assistant de conservation du patrimoine occupé par Melle Agathe MULOT en poste d'attaché de conservation du patrimoine suite à sa réussite au Concours interne, de l'accueillir en qualité de stagiaire et la nommer sur ce poste ;
- de transformer, le poste d'attaché de conservation du Patrimoine contractuel occupé par Melle Agnieszka KOZIOL en titulaire suite à sa réussite au concours externe, de l'accueillir en qualité de stagiaire et de la nommer sur ce poste ;

- de transformer 3 postes d'assistants de conservation du patrimoine en postes d'attachés de conservation du patrimoine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour MM. Felix FLEISCHER et Alexandre BOLLY et un troisième agent restant à confirmer ;
- de transformer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, ouvert pour le recrutement d'un agent chargé d'accueil handicapé, en poste de rédacteur affecté à un chargé de communication à recruter à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ce poste reste ouvert à une personne handicapée.

*Sur proposition de la Présidente de séance,  
Le Conseil d'Administration,*

**APPROUVE** l'ensemble des ces propositions ainsi que le nouveau tableau des effectifs.  
**ADOpte A L'UNANIMITE** ces propositions.

#### ↳ Création d'emplois saisonniers

Pour répondre de manière plus efficace aux surcroits saisonniers d'activité liés aux opérations d'archéologie préventive, il est proposé d'une part, de transformer 2 postes d'assistants de conservation du patrimoine occupés à temps plein, par des postes destinés à des emplois saisonniers de 6 mois maximum chacun et non renouvelables. D'autre part, de reconduire les 4 postes saisonniers qui avaient été attribués lors de la séance du CA du 23 mars 2010.

Cette mesure permettra de disposer sur les exercices à venir d'un volant de 8 postes saisonniers d'une durée maximale de 6 mois chacun et non renouvelables.

La décision ne modifie pas le nombre total de postes en équivalent temps plein ouverts au tableau des effectifs du PAIR.

*Sur proposition de la Présidente de séance,  
Le Conseil d'Administration,*

**APPROUVE** la transformation de deux postes à temps plein en quatre emplois saisonniers,  
**ADOpte A L'UNANIMITE** cette proposition.

#### ↳ Expérimentation de la suppression de la notation

Au terme de la loi du 26 janvier 1984, de la loi n°2009-972 du 03 août 2009 et du décret n°2010-716 du 29 juin 2010, l'autorité territoriale peut se fonder pour les années 2010, 2011 et 2012, à titre expérimental, à évaluer, par l'intermédiaire d'un entretien professionnel annuel de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la collectivité, en substitution de la procédure de notation. Cette procédure peut être mise en place pour tout ou partie des fonctionnaires de la collectivité et est subordonnée à une délibération.

L'établissement souhaite pouvoir bénéficier de ces mesures qui viennent en continuité d'un précédent dispositif, qui avait dès 2007 (loi de modernisation de la fonction publique, 02 février 2007) ouvert la possibilité aux services de l'Etat et aux deux Départements de tutelle, d'expérimenter ce système d'évaluation.

La tenue d'un entretien professionnel annuel devant donner lieu à un compte rendu.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 76-1 ;

Vu le décret n°86-473 du 14 mars 1986 modifié relatif aux conditions générales de notation des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°2010-716 du 29 juin 2010 portant application de l'article 76-1 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée,

Vu la circulaire ministérielle n° NORIOCB1021299C du 6 août 2010 relative à la mise en œuvre de l'expérimentation de l'entretien professionnel au sein des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 29 novembre 2010 saisi pour avis sur les critères d'évaluation,

*Sur proposition de la Présidente de séance,  
Le Conseil d'Administration*

### **DECIDE**

*L'expérimentation de l'entretien professionnel annuel est adoptée.  
Il sera appliqué à l'ensemble des fonctionnaires territoriaux titulaires et des agents non titulaires du PAIR et la notation sera supprimée.*

*ADOpte A L'UNANIMITE cette proposition.*

#### **↳ Validation du formulaire d'évaluation**

Dans le cadre de l'entretien professionnel annuel destiné à tous les agents et l'expérimentation de la suppression de la notation, il est proposé à l'ensemble des membres du conseil d'administration de retenir un nouveau formulaire d'évaluation à l'appui de l'entretien.

Il convient de relever que l'avis du Comité technique paritaire n'a pas été obtenu en raison du report de la séance au 13 décembre.

*Sur proposition de la Présidente de séance,  
Le Conseil d'Administration*

*APPROUVE l'utilisation du nouveau formulaire.*

*ADOpte A L'UNANIMITE cette proposition mais conditionne la mise en œuvre à un avis favorable du Comité technique paritaire.*

*En cas d'avis défavorable, il est décidé de mettre en œuvre le formulaire générique élaboré par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.*

### N° 119 : Approbation du contrat d'objectifs tripartite 2011-2013

Le contrat d'objectifs 2008-2010 déterminé entre notre établissement et les deux Départements arrive à échéance à la fin de l'année. Il fera l'objet d'un bilan formalisé au cours du 1er trimestre 2011, mais les données ont été collectées au cours de l'été 2010 de manière à élaborer le prochain contrat portant sur l'exercice 2011-2013.

Ce nouveau contrat reprend les objectifs et les plans d'actions énoncés dans le projet d'établissement approuvé le 28 septembre dernier.

Il est complété par une convention financière annuelle fixant les contributions respectives des deux Départements au fonctionnement du PAIR.

Pour l'année 2011, les contributions se répartissent comme suit :

*Fonctionnement* : 1 430 000 €  
Bas-Rhin : 858 000 € (60%)  
Haut-Rhin : 572 000 € (40%)

*Projets spécifiques* : 70 000 €  
Bas-Rhin : 42 000 €  
Haut-Rhin : 28 000 €

Il est proposé à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration d'approuver le contrat d'objectifs 2011-2013 et d'autoriser le Président à le signer.

*Sur proposition de la Présidente de séance,  
Le Conseil d'Administration*

**APPROUVE** le contrat d'objectifs 2011-2013 et **AUTORISE** le Président à le signer.  
**ADOpte A L'UNANIMITE** cette proposition.

### N° 120 : Projet de nouveau centre archéologique interdépartemental

#### ↳ **Modalité de mise en œuvre et de maîtrise d'ouvrage :**

L'évolution du format de l'établissement au cours des années 2007-2009, la nécessité de prendre en compte un outil adapté de conservation du patrimoine archéologique allié à la volonté de la part du Ministère de la Culture de contribuer de manière significative à une solution sous la forme de Centre de conservation et d'études ont conduit à la réalisation étude de faisabilité d'un nouveau centre archéologique départemental.

Cette étude, qui a bénéficié du concours de l'ADAUHR, a été présentée au printemps 2010. Elle comportait deux niveaux d'options : la première sur un plan technique : réhabilitation du bâtiment actuel ou construction neuve et la seconde sur le périmètre des missions : les besoins stricts de l'établissement interdépartemental ou ceux d'un échelon élargi à l'ensemble des collections archéologiques en partenariat avec l'Etat.

Après avoir écarté l'option d'un achat et de la transformation de l'immeuble actuellement loué par l'établissement, il a été convenu de retenir le périmètre des collections globales sur la base d'un projet de construction neuve sur un terrain à acquérir.

Les discussions menées avec le Ministère de la Culture ont abouti à un accord de principe de participation de l'Etat à hauteur de 4 millions d'euros.

Le projet initial, sur une base de capacité de stockage sur 15 ans, a été chiffré à 10.35 M € HT. La part des espaces pouvant bénéficier de l'appellation CCE est évaluée à 70% du total.

De manière à revenir à une enveloppe financière de 8 M € HT, le projet a été revu à la baisse et les capacités de stockage des collections formatées sur une base de 10-12 ans de fonctionnement, privilégiant une approche modulaire, permettant - à terme - d'intégrer de nouveaux modules de stockage additionnels.

Par ailleurs, les Départements ont émis le souhait que l'établissement assure la maîtrise d'ouvrage du projet.

Il convient aujourd'hui :

- d'approuver le principe de maîtrise d'ouvrage du projet et d'organiser les modalités de consultation en vue d'une maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- de valider les principes d'une convention quadripartite entre l'établissement, les Départements et le Ministère de la Culture, qui détermine les modalités d'investissement et de fonctionnement.

Vu la nécessité de doter l'établissement, à l'horizon 2015, d'un nouveau bâtiment apte à répondre à la nouvelle configuration et aux nouveaux besoins du PAIR avec une mission renforcée de conservation du patrimoine archéologique régional, bénéficiant de l'appellation contrôlée de Centre de conservation et d'études (CCE) ;

Vu la position favorable de l'Etat à participer à cet investissement à hauteur de 4 M € ;

*Sur proposition de la Présidente de séance,  
Le Conseil d'Administration,*

**APPROUVE le projet de construction d'un nouveau centre archéologique sous maîtrise d'ouvrage de l'établissement,**

**APPROUVE le principe de délégation de la maîtrise d'ouvrage à un organisme qualifié et autorise le Président à engager toutes démarches nécessaires,**

**CONDITIONNE la mise en œuvre effective de ce projet à la signature de la convention quadripartite avec les Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de l'Etat.**

**Au vu de la dernière proposition formulée par le propriétaire, M. Jacques Simon-Bigard, décide de procéder à une analyse financière complémentaire permettant de lui apporter une réponse définitive.**

#### ↳ **Convention quadripartite avec le Ministère de la Culture**

Cette convention conditionne l'engagement des collectivités sur un format de centre archéologique à vocation globale de conservation de collections archéologiques.

Elle sera fondée sur 3 grands principes de :

- Participation de l'Etat à hauteur de 4 M € du coût du projet estimé à 8 M € HT ;
- Définition de la participation de l'Etat au fonctionnement de la structure : postes d'agents de l'Etat et participation financière à l'entretien ;
- Validation des modalités de participation financière des tiers-déposants (collectivités locales, associations, particuliers...).

*Sur proposition de la Présidente de séance,  
Le Conseil d'Administration*

**APPROUVE le principe d'une convention quadripartite et AUTORISE le Président à la signer sur la base des trois principes ci-avant énoncés.**

**N° 121 : Divers**

↓ **Jours Réduction de Temps de Travail fixes pour 2011**

Le calendrier 2011 offre la possibilité de pouvoir fixer à trois le nombre de jours fixes de RTT.  
Par conséquent, le Président informe le conseil d'administration de sa décision de fixer aux 3 juin, 15 juillet et 31 octobre les trois jours de RTT Imposés aux agents.

*Le Conseil d'Administration*

*Prend acte de cette information.*

↓ **Premier tour de scrutin aux élections du comité technique paritaire**

Pour mémoire, le premier tour de scrutin de l'élection des représentants du personnel au CTP du PAIR est fixé au 20 janvier 2011.

*Le Conseil d'Administration*

*Prend acte de cette information.*

La séance est levée à 16 heures 15.

*Certifié exécutoire au 23 décembre 2010*

Le Président,



Charles BUTTNER